

Objet : Renouvellement de la convention de partenariat Système Informatique Territorialisé (SIT)

Vu la délibération n° 38-2009 du Bureau Syndical fixant les modalités de déploiement du Système Informatique Territorialisé sur le réseau des Parcs naturels régionaux de Rhône-Alpes

Les Parcs naturels régionaux de Rhône-Alpes et le SMBP avec le soutien de la Région ont mis en place en 2009 un partenariat autour du Système d'Information Territorial concernant le développement de briques logicielles, la maintenance corrective et évolutive, l'hébergement des applications sur serveurs dédiés, la formation, le tout à des fins de mutualisation des outils et de leurs coûts.

Une convention lie chacun des Parcs et le SMBP à la société CIRIL – Editrice du logiciel SIG en ligne Aigle. Cette Convention qui arrive à son terme fixe les modalités de déploiement et de maintenance du Système d'Information Territorialisé sur le réseau des Parcs de Rhône-Alpes.

L'hypothèse d'un groupement entre les Parcs et la Région Rhône-Alpes pour ces marchés de maintenance-assistance-hébergement avec Business Geografic (CIRIL) recueille un avis technique régional favorable ainsi que l'acquisition en 2013 de deux extensions utilisateurs (Extension mobile et canevas grand public).

Le Président propose de poursuivre la collaboration engagée et de conventionner avec la société CIRIL dans les dispositions convenues entre les Parcs de la Région Rhône-Alpes et la région Rhône-Alpes.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition du Président
- **Autorise** le Président à signer tout avenant à la convention actuelle et toute convention « Système Informatique Territorialisé » avec la Société CIRIL dans le cadre du partenariat régional entre la région et les Parcs.
- **Autorise** le Président à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

Le Président
Hervé RASCLARD